

Qui sommes-nous?

Les Assemblées de la Pentecôte du Canada sont une Fraternité constituée de plus de 1 100 églises et de divers ministères à travers le Canada. Plus de 235 000 personnes participent à nos réunions partout dans le pays, et nous sommes bénis de servir plus de 3 600 pasteurs et leaders de ministère accrédités. Nous sommes également ici pour contribuer à faciliter le travail essentiel de plus de 285 ouvriers internationaux qui propagent la bonne nouvelle de l'évangile de Jésus-Christ et apportent aide et espoir à ceux qui sont dans le besoin dans plus de 65 pays à travers le monde.



2450 Milltower Court, Mississauga, ON L7N5Z6
Tél.: 905.542.7400 Téléc.: 905.542.7313 www.paoc.org

L'accréditation

~ QUALIFIÉS POUR DIRIGER ~



Qu'est-ce que l'accréditation ministérielle?

L'accréditation ministérielle est une désignation accordée à une personne qui répond à certains critères de maturité personnelle et spirituelle et qui démontre un engagement profond envers Dieu et le ministère. Les APDC ont mis au point une structure permettant d'accréditer des personnes qui répondent à certaines conditions élevées de maturité spirituelle, émotionnelle, intellectuelle, sociale et ministérielle. Ceux et celles qui obtiennent cette accréditation sont donc reconnues à la fois comme étant qualifiés et dignes de confiance pour remplir une variété de positions dans le ministère.

Pourquoi devrais-je être accrédité?

L'accréditation ministérielle des APDC reconnaît et confirme votre appel et votre mandat divins, vos qualifications en tant que personne apte au ministère au sein des APDC, ainsi que votre caractère en tant que leader chrétien. L'accréditation ouvre également la porte à des opportunités en vue de la fraternité et de la croissance au sein des APDC et au-delà, y compris en ce qui concerne la redevabilité communautaire, le soutien et divers événements de ressourcement dans le ministère.

Par le processus menant à l'accréditation, vous serez ainsi encouragé dans votre désir de servir dans le cadre du ministère. Vos expériences en Christ dans la vie de l'Esprit seront évaluées, ainsi que l'authenticité de votre appel divin et votre compréhension de la saine doctrine biblique à laquelle les APDC sont attachées. Vos capacités pratiques au ministère et votre engagement au service des objectifs de la Fraternité, à ses principes et initiatives seront également considérés. Ce processus vous équipera et vous orientera dans votre cheminement dans le ministère, de même qu'il bénéficiera à la Fraternité en contribuant à ce que ses ministères soient servis par des personnes qualifiées.

Pourquoi devrais-je être accrédité avec les APDC?

L'accréditation ministérielle est offerte par diverses organisations, mais sa valeur pour vous dépend de la réputation et des fondements spirituels de ces organisations. En obtenant votre accréditation auprès des APDC, vous vous affiliez à une organisation hautement respectée et centrée sur Dieu.

DE PLUS, UNE ACCRÉDITATION AUPRÈS DES APDC :

- Garantit que les normes bibliques de leadership spirituel sont respectées, selon 1 Timothée 3.1-13.
- Démonstre votre relation avec nous et vous ouvre des occasions de ministère au sein de notre Fraternité et au-delà.
- Vous permet de participer à la vie de la Fraternité en contribuant à la formulation de ses principes et programmes, servir et occuper certaines fonctions (selon le type d'accréditation accordé).
- Vous permet d'être habilité à célébrer des mariages et à servir dans divers conseils gouvernementaux ou organismes (selon le type d'accréditation recherché).
- Vous assure une communauté de soutien qui vous apportera redevabilité, leadership et direction.
- Vous offrira des occasions de progresser sur le plan personnel comme dans votre activité par des conférences et des séminaires.
- Vous garantit une assurance raisonnable que le fruit de votre ministère sera préservé.
- Vous permettra d'établir des contacts avec plus de 3 600 autres ouvriers dans le ministère et plus de 1 100 églises et ministères lors de divers événements de ressourcement dans le ministère.
- Vous permet de bénéficier de certains avantages financiers dont l'accès au Fonds de retraite des APDC, aux programmes d'assurances collectives, et à une déduction pour résidence de membre du clergé par l'Agence du revenu du Canada pour le pasteur principal.

Quelles sont les accréditations offertes?

- Collaborateur au ministère
- Reconnissance ministérielle
- Ministre licencié
- Ministre ordonné

Vous trouverez davantage de renseignements sur chacune de ces catégories d'accréditation au Règlement 10 – Lettres d'accréditation ministérielle de notre Constitution générale et Règlements. Elle est disponible sur notre site Web fr.paoc.org sous Services, Formulaire et documents, Constitution générale et Règlements.

Suis-je admissible?

Pour être admissible à l'accréditation auprès des APDC, vous devez avoir fait l'expérience personnelle du salut et avoir reçu le baptême dans le Saint-Esprit avec le signe initial du parler en d'autres langues; vous devez aussi adhérer personnellement à l'Énoncé des vérités fondamentales et essentielles des Assemblées de la Pentecôte du Canada (Règlement 10.2).

De plus :

- Vous devez avoir reçu une nomination au ministère reconnue tel que décrit au Règlement 10.2.8.1.2. Cette position dans le ministère peut être rémunérée ou non, ou une combinaison des deux.
- Vous devez être impliqué dans une position ministérielle pendant au moins 20 heures de responsabilités actives dans le ministère par semaine. Ces 20 heures par semaine peuvent inclure également le temps de préparation nécessaire à l'accomplissement de vos devoirs dans le ministère.

Comment puis-je obtenir une accréditation?

1. Remplir et soumettre le formulaire de demande APDC approprié, régler les frais et fournir tout autre document demandé au bureau de votre district en fonction du type d'accréditation demandé. Visitez fr.paoc.org pour trouver les formulaires et pour toute autre instruction*.
2. Une fois que le district aura reçu votre demande, le Comité d'accréditation du district fixera un rendez-vous avec vous; suite à cette rencontre il pourra choisir de vous recommander.
3. Cette recommandation sera ensuite considérée après l'entrevue; le Comité national d'accréditation délivrera ensuite l'accréditation après approbation.

* Si vous êtes divorcé(e) ou remarié(e) avec quelqu'un qui a été divorcé, veuillez contacter le bureau de votre district avant de remplir votre demande d'accréditation.

**Puisse le Seigneur vous équiper de tout ce qu'il vous faut pour accomplir sa volonté (Hébreux 13.21).
Merci pour l'intérêt que vous manifestez à obtenir une accréditation auprès des APDC!**

